

Lettre ouverte du comité de l'APE Oron-Palézieux.

Depuis l'élection de notre comité en avril 2016, nous avons poursuivi le pilotage des groupes de travail de parents qui avaient été lancés suite aux conseils de l'ancienne Présidente de l'APE-Vaud puis de la soirée « *AGIR ensemble* » organisée en novembre 2015. Ces groupes ont permis de récolter un certain nombre d'informations auxquelles se sont ajoutés divers documents transmis confidentiellement à notre association par plusieurs parents, membres et non membres.

Depuis, notre comité, qui œuvre bénévolement, a dû faire face à un nombre de problèmes qui a largement dépassé ce à quoi nous nous attendions. Nous nous sommes interrogés sur le « *comment faire ?* » et avons, au fil des mois, sollicité par écrit plusieurs partenaires et autorités.

Dans l'ensemble, force est de constater que, malgré tous nos efforts, de nombreuses questions demeurent. En voici quelques-unes que nous vous prions de lire en essayant de vous mettre à notre place, à celle des parents, et surtout à celle de leurs enfants :

Comment rassurer les parents sur le climat d'établissement alors que certains des projets qui, selon le rapport de gestion 2016 du directeur, « *jouent un rôle majeur dans le climat d'établissement* » ne sont plus accessibles à bon nombre d'élèves depuis la rentrée d'août 2017 ?

En effet, les « *cours facultatifs offerts aux élèves hors temps scolaire et qui visent à développer leurs capacités artistiques et physiques* » ainsi que les « *heures d'appui hors du temps scolaire qui donnent l'occasion aux élèves du degré secondaire de renforcer leurs compétences en mathématiques et en langues vivantes* » sont désormais donnés durant les pauses de midi (pauses durant lesquelles sont déjà donnés des cours d'éducation physique), ne laissant pas le temps de manger à certains élèves qui souhaiteraient y participer.

Comment justifier auprès des parents que l'horaire scolaire de leurs enfants ne leur laissent que 10 minutes pour manger à midi dans le collège (temps auquel il faut encore déduire le déplacement nécessaire au changement de classe) alors que le RLEO spécifie à l'art. 56, al. 1 que : « *Les élèves bénéficient d'une heure au moins pour la pause de midi* » ?

Le cours d'italien pour les VG qui, selon la circulaire scolaire du 4 avril 2017, « *constitue un prérequis pour l'inscription au raccordement de type 2* », est donné pendant les heures de repas. Cela signifie que certains élèves ont 9 périodes d'affilée, sans véritable pause pour manger. En juin 2016, nous avons pourtant interpellé le directeur par courrier concernant, à l'époque, les périodes d'éducation physique durant la pause de midi, lui rappelant l'art. 56 précité. Cette année, les élèves de VG sont donc contraints à de mauvaises habitudes alimentaires pour pouvoir accéder à l'école de maturité. Les enfants n'ont donc même pas le droit à la pause syndicale minimum de 30 minutes accordée aux adultes.

Comment inciter les parents à soutenir leurs enfants dans l'utilisation des médias numériques, en déterminant entre autres « les données personnelles qu'il est judicieux de ne pas divulguer sur Internet » (c.f. « programme national de promotion des compétences médiatiques – OFAS ») alors qu'un enseignant crée un groupe WhatsApp et y annonce l'absence d'un élève, en révélant la nature humiliante de son problème, puis ne s'en excuse pas auprès des élèves malgré un signalement à la direction ?

C'est regrettable dans le contexte de la « Synthèse des résultats » de l'« Enquête sur la violence et les conflits dans le milieu scolaire » menée au sein de l'Établissement Oron-Palézieux auprès des élèves de 6P à 11S en automne 2016, laquelle indique que : 7% des élèves ont été brimés par voie électronique (messages/posts/emails/SMS) une à deux fois en tout, 1% une fois par semaine et 1% plusieurs fois par semaine.

Comment les élèves pourraient-ils exprimer leurs problèmes aux adultes de l'école en toute confiance si, lorsqu'ils le font, on le leur reproche ?

Comme l'indique la « Synthèse des résultats » du 15 mai 2017 remise aux parents via les élèves, seuls 52 % des élèves trouvent facile de parler des problèmes avec les enseignants et 62 % avec les autres adultes de l'école. Le directeur écrit à ce propos : « Nous sommes interpellés par ceux pour qui c'est difficile. Cela nous demande de creuser la question ».

Pourtant, début juin 2017, plusieurs élèves ont contesté auprès de leur enseignant les très mauvais résultats d'un TS non annoncé. L'enseignant n'étant pas entré en matière et la fin du semestre étant proche, plusieurs d'entre eux ont cosigné une lettre adressée au directeur pour dénoncer le non-respect du « Cadre de l'évaluation » de la LEO et expliquer qu'ils s'étaient senti humiliés, les uns après les autres par l'enseignant par la façon de procéder de ce dernier lors de la remise des notes.

Suite à cette lettre, l'enseignant a fait sortir ses élèves de classe, incluant les cosignataires, et a passé une période à l'extérieur avec eux, leur expliquant que ce qu'ils avaient fait étaient une « mutinerie ». Il a fait participer les élèves à l'énumération de ce que subissaient les « mutins » (supplice de la planche, pendaison, abandon sur une île déserte). Quant au directeur, il a convoqué les cosignataires pour leur dire, entre autres choses, qu'ils n'auraient pas dû lui adresser cette lettre. Il a aussi expliqué, métaphoriquement, qu'il est l'Amiral de la flotte. Il a cependant fait annuler les notes du TS.

Comment rassurer les parents sur la sécurité de leurs enfants pendant les activités sportives alors que les enseignants eux-mêmes dénoncent des lacunes ?

Dans le rapport de gestion 2016, rédigé le 23 janvier 2017, il est écrit que : « Les maîtres d'éducation physique soulignent l'importance d'un matériel d'enseignement performant et en bon état. Ils souhaitent que la maintenance soit assurée par des entreprises compétentes en ce qui concerne les salles de sport et les installations extérieures. Il serait également souhaitable qu'une zone engazonnée soit mise à disposition de l'école sur le site d'Oron-la-Ville, pour y pratiquer les sports d'extérieur en toute sécurité ».

Ce rapport passe toutefois sous silence les accidents graves qui ont eu lieu en 2016.

En mars 2017, nous avons envoyé un questionnaire à nos membres et reçu 36 réponses. 33% des parents indiquent que leur enfant a été victime d'un accident dans le cadre scolaire ayant nécessité des soins médicaux.

Comment rassurer les parents suite à la « Synthèse des résultats » de l'école annonçant que plus de 10% des élèves disent avoir été brimés par la publication d'une photo mise en ligne alors que les téléphones mobiles continuent à fonctionner dans les bâtiments scolaires ?

Lors de notre entretien avec la direction en septembre 2016, nous avons relevé que « *Dans la séance du conseil communal du 7 décembre 2015, il est dit qu'il y a de gros soucis avec le WIFI notamment en raison d'une sur-utilisation via les téléphones portables. Les élèves n'ayant pas le droit d'utiliser leur téléphone portable au sein de l'Établissement et n'ayant à notre connaissance pas le code d'accès au WIFI, est-ce que ce sont les enseignants qui saturent le réseau ?* »

Le directeur répond que « *Le simple fait que les smartphones des enseignants et des élèves soient dans le bâtiment, même non connectés, ils prennent du flux* ».

Or, selon le règlement scolaire, les téléphones mobiles doivent être éteints dans le collège. Pourtant, selon ce que plusieurs parents nous signalent, selon ce que certains enseignants ont constaté et que la direction sait, des élèves gardent leurs smartphones allumés dans le collège et en classe. Des images finissent sur les réseaux sociaux (une simple consultation de profil Facebook durant l'une de nos séances de comité nous a permis de voir l'intérieur d'une classe).

Comment peut-on encourager les parents à ne plus amener leurs enfants en voiture à l'école afin de réduire le risque d'accidents (c.f. circulaire scolaire du directeur du 11 septembre 2017); alors qu'il est connu depuis des années que des enfants de tous âges sont violentés physiquement et verbalement dans les bus et durant les temps d'attente des bus ou du début de l'école sur les sites scolaires. Ceci sachant que la Commune n'a à ce jour pas daigné organiser une surveillance avant la prise en charge par les enseignants (et même après pour certains sites) ?

Dans le rapport de gestion 2014, le directeur explique que « *Le plus gros souci se situe cependant au niveau de la discipline des élèves à l'intérieur des cars postaux. Cela nécessite un suivi et souvent une action rapide auprès des élèves, avant que la situation ne dégénère. En effet, à défaut, les élèves importent souvent les conflits en classe et en perturbent le climat et l'enseignement. Au degré primaire, les interventions (de la doyenne des transports) ont lieu directement en classe, aux arrêts ou auprès des parents d'élèves. Au secondaire, les élèves sont vus très souvent individuellement ou par petits groupes de deux ou trois élèves* ».

Dans le rapport de gestion 2015, il est écrit que la doyenne des transports « *intervient fréquemment pour régler des conflits qui ont souvent des répercussions sur l'atmosphère de travail en classe. Les élèves impliqués arrivent perturbés en classe ou parfois y continuent la bagarre. Le fait de pouvoir régler rapidement les problèmes ou dysfonctionnements d'enfants dans les véhicules en réduit d'autant les conséquences à l'école. En 2015, c'est principalement le trajet Oron-la-Ville – Châtillens –Essertes qui a nécessité le plus d'actions de médiation et de recadrage* ».

Dans le rapport de gestion 2016, le directeur explique que « *Cette année, les élèves qui ont posé le plus de soucis de discipline se situaient plutôt en 5-6P, en particulier dans le trajet entre Oron et Palézieux* ».

Comment peut-on rassurer les parents quant à la sécurité de leurs enfants durant les temps d'attente aux arrêts de bus alors que, malgré nos interpellations à la gendarmerie et à la Commune, la situation perdure ?

Le 17 juin 2016, nous avons écrit à la gendarmerie d'Oron, leur demandant de bien vouloir constater l'absence de surveillance d'enfants de moins de 10 ans (donc non justiciables) devant le collège de Palézieux-Village après l'arrivée des bus du matin. Plusieurs membres du comité ont constaté qu'aucune surveillance n'était organisée pendant les 24 minutes d'attente avant l'heure de prise en charge officielle par les enseignants et que des violences s'y produisaient. Cet état de fait va à l'encontre des propos tenus dans la presse qui spécifiaient qu' « à Oron et environs, ils sont six pour superviser les temps d'attente excédant dix minutes » (voir « 20 minutes » du 6 septembre 2015).

En réponse à notre courrier, notre Présidente a été convoquée par téléphone au poste de gendarmerie dans la journée. Refusant de s'y rendre, elle a exigé une réponse écrite à notre sollicitation associative. Le gendarme, dans son courrier de juillet 2016 explique « *J'ai toutefois discuté avec..., doyenne scolaire, qui m'a assuré que tout était en ordre* ». La déclaration de la doyenne a été contredite par l'envoi, en mars 2017, d'une circulaire du directeur intitulée « *Conflits entre élèves au collège de Palézieux-Village* » dans laquelle il explique que ces conflits « *se produisent non seulement durant la récréation mais aussi durant le temps d'attente du matin et de l'après-midi, avant l'heure de prise en charge des élèves* ».

En septembre 2016, notre comité avait interpellé le Municipal des écoles, concernant ces problématiques de violences récurrentes. Ce dernier a répondu : « *- Je comprends vos préoccupations de sécurité et je vais en référer à l'entente intercommunale pour voir ce qui pourrait être amélioré* ».

En mai 2017, nous avons à nouveau interpellé la gendarmerie par écrit, avec copie à la Commune, les informant des résultats inquiétants de nos statistiques, lesquelles indiquaient que 50 % des élèves interrogés par leurs parents disaient être malmenés verbalement durant les temps d'attente non surveillés et 37 % physiquement. Lorsqu'il y a une surveillance, ces chiffres diminuaient significativement. Nous leur avons demandé de bien vouloir faire ponctuellement une surveillance à Palézieux-Village mais également dans les autres collèges qui ont le même problème, en attendant que la Commune trouve enfin une solution. En lieu et place d'une réponse de la gendarmerie, c'est Monsieur le Syndic d'Oron qui nous a répondu en date du 14 juin 2017, avec copie à la gendarmerie. Il explique que la Municipalité est consciente de la problématique et qu'elle reste ouverte au dialogue en collaboration avec la gendarmerie.

À la rentrée 2017, malgré les fréquentes violences signalées depuis des années aux autorités, elles n'ont toujours pas mis en place une surveillance à tous les arrêts de bus devant les collèges. Il y a quelques jours, un élève a été violemment strangulé durant le temps d'attente du bus devant un collège (des photos ainsi qu'un constat médical ont été faits).

Comment rassurer les parents sur le fait qu'une équipe de médiation prend en charge les situations conflictuelles entre élèves sur le chemin de l'école, alors que selon le rapport de gestion rédigé en janvier 2017 : « les problèmes signalés font l'objet d'une intervention rapide de la doyenne. Elle fait tout son possible pour éviter que les conflits qui naissent dans les bus se poursuivent dans la cour ou sur le chemin de l'école, voire débordent en classe » ?

En 2014, suite à l'interpellation écrite de parents, l'ancienne équipe de médiation scolaire avait répondu que « *Les médiateurs ne pourront donner suite à votre demande. En effet, nos interventions ne peuvent se faire pour des problèmes ayant lieu en dehors de l'école. Ainsi, ce qui se passe dans le bus ne nous incombe pas... À l'avenir, nous restons à disposition de vos enfants pour tout problème rencontré sur temps scolaire* ».

Le rapport de gestion 2015 indique que « *L'équipe de médiation relève que les situations les plus délicates à gérer se déroulent en dehors du périmètre scolaire, sur le chemin de l'école, dans la rue et très souvent dans les bus ou aux arrêts* ».

Lors de notre réunion de septembre 2016 avec le directeur, nous avons appris que malgré de nombreuses années à ce poste, l'ancienne équipe de médiation scolaire n'était pas au bénéfice d'une formation reconnue. Ses membres devaient pourtant suivre dans un délai de deux ans après leur entrée en fonction, la formation post-grade en PSPS : Certificat d'aptitude avancé (CAS) option « *médiation scolaire* ».

Le fait qu'une nouvelle équipe de médiation soit en cours de formation et que cette dernière semble prendre en considération les conflits « *hors temps scolaire* » nous rassure. Toutefois, il n'est pas acceptable que la doyenne des transports, qui n'a pas de formation reconnue en médiation, du moins à notre connaissance, et qui ne peut pas être partout à la fois, doive faire face à ces conflits récurrents, lesquels pourraient être fortement limités par la mise en place d'une surveillance par la Commune.

Comment rassurer les parents sur le fait que leurs enfants seront transportés en toute sécurité et menés à bon port alors qu'il y a de fréquents problèmes à ce niveau-là ?

Le rapport de gestion 2014 mentionne que « *Bien qu'en diminution par rapport aux deux dernières années, les erreurs ou oublis des chauffeurs mobilisent encore régulièrement... La plupart des malentendus survenus durant l'année écoulée sont à mettre sur le compte des difficultés de compréhension du français d'une partie de leurs chauffeurs* ».

Dans le rapport de gestion 2015, on nous parle de « *soucis ponctuels, liés en général à l'oubli d'un chauffeur de passer à un collègue ou à une erreur dans leur planning. Le fréquent renouvellement de personnel constitue la principale source de ces oublis* ». À noter que les chauffeurs des bus scolaires et des cars postaux transportaient alors 2/3 des élèves quotidiennement.

Le rapport de gestion 2016 dit que les « *changements d'horaires des transports publics de décembre ont généré quelques perturbations dans les deux semaines qui ont suivi, toutes liées à des oublis d'arrêts de chauffeurs de l'entreprise* ». Pour 2017, le directeur explique qu'il souhaite « *améliorer la collaboration et la communication avec les chauffeurs... Nous allons notamment insister sur les questions de sécurité des élèves, dont un certain nombre ne s'attache pas, même lorsque les véhicules sont équipés de ceintures* ».

Dans l' « *Ordonnance réglant l'admission des chauffeurs* » de l'ASA, il est spécifié : « *Il est obligatoire d'utiliser les ceintures de sécurité à toutes les places équipées de ceintures de sécurité. Cette obligation est applicable dans tous les véhicules et notamment dans les cars de voyage, les taxis, les bus scolaires, les véhicules d'associations sportives, etc. Toutes les personnes, chauffeurs et passagers, de tous âges doivent attacher leur ceinture. Les conducteurs sont chargés de vérifier que les enfants jusqu'à 12 ans soient correctement attachés et en assument la responsabilité* ».

Lors de la rentrée des classes 2017, de nombreux parents nous ont informés que certains chauffeurs de bus, sur plusieurs sites, démarrent avant même que les enfants aient eu le temps de s'asseoir et ces derniers « giclent ». Un membre de notre comité en a été témoin sur place. Parmi ces enfants, certains sont âgés d'à peine 4 ans. Il y a quelques jours, un enfant allophone de cet âge n'a pas réussi à se détacher et a eu droit à une visite gratuite de la région. L'école, constatant son absence en classe a appelé les parents pour leur demander où il était. Plus de 20 minutes après, l'enfant a heureusement été retrouvé dans un autre village par une connaissance de la famille.

Nous avons arrêté de compter le nombre de fois où des parents nous ont signalé avoir vécu de vraies angoisses en constatant que leur enfant ne rentrait pas suite à des problèmes de bus.

Courant août, nous avons été informé que sur mandat de l'école, quelques élèves étaient transportés en taxi quotidiennement de plusieurs villages jusqu'à l'école dans un véhicule de tourisme, sans rehausseur. Depuis, cela a été signalé à la doyenne des transports. Des rehausseurs bas sont à présent installés.

Notre association, par les comités qui se sont succédé depuis sa création en 2010, a régulièrement interpellé les autorités scolaires et communales au sujet des transports et de la sécurité.

Comment les élèves peuvent-ils comprendre qu'ils doivent se comporter convenablement dans le bus avec leurs pairs quand l'adulte ne montre pas l'exemple ?

Extrait d'un mail de septembre 2016 du directeur de l'entreprise de transports en réponse à un parent : « *Comme votre fils ne n'est pas arrêté lorsque notre conducteur l'a appelé, il a alors attrapé la capuche de sa veste, mais selon lui sans tirer fortement dessus. Je lui ai rappelé qu'il ne doit pas stopper une personne de la sorte, mais qu'il doit aller lui demander son titre de transport après coup* ».

Plusieurs parents nous ayant signalé des violences verbales de chauffeurs, nous avons posé des questions à ce sujet dans notre questionnaire, il en ressort que 30 % des parents indiquent que leur enfant a été malmené verbalement par un chauffeur de bus.

Comment les élèves peuvent-ils comprendre qu'ils doivent se comporter convenablement à l'école quand l'adulte ne montre pas l'exemple ?

Extrait d'un PV signé par le directeur de l'établissement en 2016 : « *L'enseignante admet avoir relevé vivement la tête de X* ». Récemment, un des camarades de classe qui avait été témoin de cette scène durant les cours a lui aussi « *relevé vivement la tête* » du même élève. Ce qui a conduit ce dernier chez le médecin. Le directeur ainsi que l'infirmière scolaire ont été informés de l'incident.

Nous avons eu connaissance de divers courriers adressés à la DGEO, émanant de parents et concernant plusieurs sites scolaires de l'établissement. Ces courriers font état de violences physiques d'enseignants à l'encontre d'élèves. Selon les réponses obtenues via notre questionnaire, 14% des élèves ont dit à leurs parents avoir été malmenés physiquement par un membre du corps enseignant et 29% ont dit l'avoir été verbalement.

Comment expliquer aux parents que, malgré le fait que la violence et le harcèlement scolaire soient des problématiques récurrentes au sein de cet établissement et que selon leurs statistiques, 35% des élèves ont été brimés (dont 6% chaque semaine), la direction n'ait toujours pas organisé une prévention sur ce thème auprès des élèves des deux cycles interrogés ?

Le rapport de gestion 2014 explique que « *Tout n'est cependant pas rose dans notre établissement. L'année écoulée a été marquée par plusieurs situations douloureuses qui ont mobilisé de nombreux professionnels actifs au sein de l'établissement. Détresse sociale, déficit éducatif, phobie scolaire, intégration difficile, entre autres problématiques, font actuellement partie du paysage scolaire... L'effet produit sur le reste de la classe par un comportement déviant, et parfois violent, ne doit pas être sous-estimé* ».

Le rapport de gestion 2015 indique que « *Ce premier semestre, les médiateurs ont été mobilisés pour régler des problèmes de tensions dans des classes, pour participer à la résolution de conflits internes qui perturbent les cours, pour amener de l'apaisement dans des fâcheries qui durent et ne passent pas, pour favoriser la compréhension mutuelle quand la stigmatisation des différences génère ostracisme et provocations, voire même intimidation... Les cas de conflits entre deux élèves sont assez fréquents. Quand le problème n'est pas annoncé assez tôt, des groupes se constituent par loyauté envers chaque protagoniste et le conflit est plus long à démêler* ».

Dans le rapport de gestion 2016, il est dit qu' « *En collaboration avec l'Unité PSPS du Département, tous les élèves de 6P à 11S ont rempli courant octobre un questionnaire sur la violence et les conflits entre pairs... Pour l'année 2016, c'est le thème du harcèlement entre pairs à l'école qui a été retenu. Des activités et des cadres de discussion ont été élaborés pour les 3 cycles de la scolarité obligatoire. Nous attendons avec impatience le bilan de ce sondage. Il nous aidera à définir notre politique de prévention dans l'établissement. À cet effet, le groupe Santé prépare pour la période printemps – automne 2017 un questionnaire plus large sur le climat de l'école* ».

Lors de notre réunion de septembre 2016 avec le directeur, nous l'avions interpellé au sujet du harcèlement subi. Il nous a entre autres expliqué que (citation du PV) : « *C'est une problématique complexe et chaque cas est différent. Nos 2 médiatrices sont pas mal sollicitées, plus spécifiquement pour des situations d'élèves bouc émissaire* ». À titre indicatif, nos statistiques montrent que 49 % des élèves disent avoir subi ou avoir été témoin d'actes ou de propos racistes ou sexistes dans le cadre scolaire.

En raison des nombreuses déprédations, la Commune en arrive au point où il est question d'installer des caméras de surveillance dans la cour d'école (voir article « *La récré sera-t-elle filmée ?* » dans « Le Régional » de septembre 2017). Il nous semble prioritaire de mettre un terme aux fréquentes « *bastons* » qui éclatent dans la cour du grand collège d'Oron, entre autres, en mettant enfin en place une surveillance adéquate sur site, et au besoin engager un éducateur pour entreprendre un travail de fond auprès des jeunes, ce que notre association avait déjà proposé il y a plusieurs années (concernant entre autres les temps de pauses à midi).

Comment rassurer les parents sur l'impartialité de la direction à la lecture du rectificatif transmis par le directeur en août 2017 à l'attention des parents d'élèves du Cycle 3 via leurs enfants. Ce dernier déclare que suite à la validation d'une lettre par un membre de sa direction, une élève victime d'actes pénalement répréhensibles a été implicitement présentée « *comme une menteuse dans le collège alors qu'elle disait la vérité* » ?

Malgré le fait que le Conseil de direction ait prononcé une sanction, l'un de ses membres a validé, après coup, une lettre niant les faits reprochés. Le directeur a écrit qu'il « *regrette sincèrement les conséquences pour elle et sa famille, en particulier le harcèlement qui en a découlé* ». Notre comité n'ignore pas que le membre de la direction susmentionné est toujours en poste à ce jour, et ce malgré les conséquences qui ont nécessité jusqu'à l'intervention du DFJC.

Comment défendre les intérêts de nos membres (et de leurs enfants) alors que notre association faitière, l'APE-Vaud, nous dit de ne pas nous occuper des cas individuels ?

Alors que nos classeurs se remplissaient de documents fournis par les parents, lesquels prouvaient plusieurs des problématiques citées dans cette lettre ouverte, nous avons insisté par écrit auprès de l'APE-Vaud pour qu'ils les consultent et nous conseillent sur la façon de gérer la suite. Ils ont refusé d'en prendre connaissance et lors d'une réunion conjointe, ils ont insisté sur le fait que (citation du PV) « *L'APE-Vaud et les groupes APE se doivent d'agir pour des problématiques collectives et non personnelles* ».

Leur manque de soutien et leurs déclarations vont à l'encontre de l'engagement que nous avons pris, d'abord en tant que membres APE, puis en tant que comité. En effet, selon les statuts de l'APE Oron-Palézieux, l'un des buts de l'association est de : « *Contribuer à la défense des intérêts de ses membres qui pourraient être atteints dans l'application des réglementations fédérales, cantonales et communales ayant trait à la scolarité, ou, d'une manière générale, à la vie de l'élève* » (article 1.2 - f).

Comment pourrions-nous « *entreprendre des actions visant à favoriser une harmonisation des relations entre l'école et les familles* » (point 1.2 de nos statuts) alors que lorsque la médecin scolaire nous demande de collaborer sur une situation sensible, en réunissant les familles et élèves concernés, l'APE-Vaud nous dit que cela ne fait pas partie de notre mandat ?

Nous avons demandé par écrit à l'APE-Vaud, en août 2016 avant la rentrée scolaire, des conseils sur ce qu'il fallait faire concernant entre autres la situation sensible qui nous a été signalée par plusieurs parents. L'APE-Vaud n'a pas daigné répondre jusqu'à notre rencontre de novembre 2016, nous enjoignant alors de ne pas donner suite à la requête de la médecin scolaire à ce propos, ce à quoi nous avons obéi.

Notre comité qui était initialement composé de sept personnes s'est réduit suite au départ successif de deux de ses membres fin 2016 et printemps 2017. Ces derniers ont démissionné en raison de divergences d'opinions sur le « *comment faire ?* ».

Notre association a toujours encouragé la création d'un Conseil d'établissement, organe officiel obligatoire depuis des années mais inexistant dans notre Commune jusqu'alors. Nous saluons le fait que la semaine passée, dans le cadre de la création dudit organe, les deux membres démissionnaires de notre comité ont été élus pour représenter les parents en son sein.

Quant à nous, les cinq membres qui composent encore le comité de l'APE Oron-Palézieux jusqu'à ce soir, nous avons annoncé à nos membres, en date du 21 juillet 2017, notre décision de démissionner en bloc pour dénoncer, entre autres choses, le mauvais climat d'établissement constaté.

En guise de conclusion, nous rappelons que :

L'État doit respecter l'intérêt supérieur de l'enfant en toutes circonstances. Les enfants ont le droit non seulement d'être protégés, mais également d'être encouragés. (c.f. « Intervention précoce auprès des jeunes : base légale pour les écoles et les communes » - OFSP).

Le comité de l'APE Oron-Palézieux